

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 5 mars 2018

Préambule : Intervention de Mr PANNETIER, vice-président de l'agglo et responsable commission « déchets » à l'agglo.

Rappel : Délibération du conseil municipal de Chiché en date du 4 mars 2013 optant pour un mode de collecte en apport volontaire tant pour le bourg que pour les écarts (100 % en colonnes semi-enterrées) avec une condition importante : « *le conseil municipal souhaite que le coût supporté par l'usager soit notablement inférieur par rapport au système de collecte en porte à porte..* »

Points d'apports volontaires pour l'ensemble de la commune pour tous les déchets : recyclables, verres et déchets ménagers. Entretien des alentours des bacs réalisé par la commune. Remboursé par l'Agglo : 270 €/point propre (13 pour Chiché).

L'agglo entre dans la phase concrète d'apport volontaire complet et mise en place des bacs dans les communes concernées (Chiché).

Tarifification : lissage des différents tarifs au sein des communes du territoire de l'agglo avec harmonisation de la collecte. Il y avait 9 taux pour arriver aujourd'hui à 2 taux :

- 10,65 % pour le porte à porte
- et 10,05 % pour l'apport volontaire, soit 5,97 % d'écart contrairement aux propos de Mr PANNETIER, annonçant une différence de 10 % entre les 2 taux appliqués.

Mr le vice-Président indique que le coût de la collecte ne représente que 28 % du coût total. En effet, les autres coûts sont en autres le tri et le traitement.

Mr PANNETIER nous indique que l'agglo 2B doit passer au mode de tarification incitative qui prend en compte les volumes déposés en apport volontaire ou en porte à porte (0.02 €/l).

Suite à cette présentation, le conseil décide de dénoncer cette iniquité (poubelles jaunes pour certaines communes et pas d'autres, tarif nettement à l'avantage du porte à porte) et souhaite une augmentation significative des tarifs appliqués aux usagers bénéficiant d'une collecte en porte à porte.

Chiché maintient sa décision et la délibération en date du 4 mars 2013 estimant qu'il faut jouer la carte de la solidarité et de la protection de l'environnement.

Enfin, le conseil municipal estime que l'agglo aurait dû présenter la tarification avant de proposer le choix de collecte aux communes.

En conclusion, nous regrettons que l'apport volontaire n'ait pas été imposé sur tout le territoire de l'agglo afin de créer une unité territoriale.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018

Secrétaire de séance : Mme ROBIN Séverine

Remarques : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Compte rendu de la commission du 28 février joint. Mr MARY proposera différents devis pour le vote du budget primitif : peinture hall d'entrée salle des fêtes, cloison école, peinture restaurant scolaire, alarme club house, etc...

- Cantine : travaux bonde siphonide terminés.
- Ecole : rideaux trop courts, Mr MARY a acheté d'autres rideaux.
- Porte du théâtre : 3 devis réceptionnés, le moins disant étant celui de Mr COUDREAU

pour 3.148 € TTC. Ces travaux s'inscrivent dans le programme pluriannuel de l'accessibilité des bâtiments. Accord du conseil. Coloris choisi : alu rouge.

- Ecole : faire une proposition aux parents pour peindre les cloisons
- Club house : le chauffage ne fonctionne pas dans les petits vestiaires. Mr BOCHE propose à la commission de se déplacer. Affaire à suivre.
- Lumière extérieure devant la salle de la poterie à poser.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINÉ

- Proposition aménagement massif devant la mairie : accord du conseil (1 abstention : Mme ROBIN). Coût : 1.256,34 € TTC avec la participation de Mr Robin (3 h) pour la mise en place avec les employés.
- Stade : chiffrage irrigation arrosage intégré en cours (estimation 20.000 €), enrouleur (estimation 4.000 €). A voir au budget.
- Broyeur : devis en cours
- Réunion pour mutualisation du matériel (idem système balayage des rues) : 7 communes pourraient faire partie du groupe. Exemple d'échanges possibles : Chiché pourrait louer une pompe de lavage thermique, laser, panneaux de chantier, barrières de chantier, groupe électrogène, souffleur. D'autres communes possèdent des matériels comme une dameuse, balayeuse sur le tracteur, etc... qu'elles pourraient alors prêter.
- Achat de matériels alternatifs pour le désherbage : projet de groupement de commandes : affaire suivie par Gilles Renaudet.
- Elagage des chemins en cours.
- Nombreux trous apparus sur les routes et chemins communaux ces dernières semaines : travaux à réaliser dès que la météo le permettra. Essai de bouchage avec nouveau matériau calcaire (16 € la tonne).
- Bellevue : où en est le comptage voitures ? A voir avec la DIRCO.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

- Conseil des jeunes : achat de quelques éléments pour le parcours de santé en fonction du budget.
- Cantine : bilan 2017 joint, le montant des dépenses relatif au service est constant par rapport à 2016 (déficit de 32.645 € en 2017). Prix de revient du repas : 3,87 € (facturé 2,70 € en régulier). Bonne gestion de ce service par la responsable et l'équipe de restauration. Par ailleurs, Mme TURPEAU précise que le règlement de la cantine sera mise à jour pour indiquer que la commune ne prend pas en compte les prescriptions religieuses en matière d'alimentation dans la composition des repas. Le conseil approuve cette proposition.

- TAP : remplacement de Christelle VIAUD par du personnel déjà en place (Ophélie Matthieux et Meggie pour le ménage des salles de gym et associations).

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

- Vote des subventions 2018 : propositions de la commission pour + 1%
- Location salle pour le spectacle humoristique de la gym (idem loto) : pas de rétroactivité possible, le contrat ayant été signé par l'association avec le tarif en vigueur en 2018 (vote pour à la majorité) mais revoir les tarifs pour l'année prochaine.
- Club house : frigo acheté par la commune. Mr BOCHE et Mme PICHERIT se charge de demander un devis pour un matériel adapté aux besoins de cette salle.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

- AG Bocage Pays Branché le 21 mars à 19 h 00. Mr le maire participera.
- Réservation de la salle pour un loto organisé par une association d'élèves qui demande à la commune une aide pour financer une action humanitaire : refus du conseil.
- Visite de l'école Henri Dès par le DDEN : pas de remarques particulière sinon que l'on note un départ de 16 élèves en 6^{ème} en juin 2018.
- Visite de l'expert le 22 mars pour l'effraction du club house et la salle de sports (porte arrière).
- Planning du balayage : 4 passages en 2018 (320,50 €/passage de 3.5 h).
- Proposition pour adhérer au groupe des communes au nom burlesque : refusée.
- Projet parc éolien : 4 recours déposés qui proviennent de l'association de Faye Paysage, commune de Faye l'Abbesse, Mrs NAUDIN et DOMINAULT. Affaire à suivre.
- Prochaine réunion du conseil le 9 avril à 20 h 30.
- Réunion du groupe de travail pour revoir la présentation du bulletin municipal : le 22 mars à 18 h 30.
- Réunion pour le groupe de travail « organisation de l'équipe des employés communaux » : le 5 avril à 18 h 30.
- A la suite de l'instruction d'une demande de C.U. par le service urbanisme de l'agglomération 2B et à son refus sur des parcelles situées rue du Stade en zone 2 AUH du P.L.U., le conseil décide de demander une modification de notre PLU auprès des services de l'agglomération. En effet, si ces parcelles demeuraient inconstructibles, le faible nombre de parcelles constructibles sur la commune serait alors catastrophique pour le développement à court terme de notre commune. Il y a urgence à faire modifier notre PLU sans attendre le PLUi.

3. Vote des taux des taxes directes locales (Habitation + foncières)

Monsieur le maire rappelle le taux des taxes d'habitation et des taxes foncières votées pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation 11.59 %
- Taxe sur les propriétés bâties.... 16.44 %
- Taxe sur les propriétés non bâties 50.05 %

Et demande au conseil municipal de voter pour le taux desdites taxes pour l'année 2018. Bien que nous n'ayons pas encore reçu les bases fiscales, le conseil prend une décision politique pour ou contre la modification des taux 2017. Voir tableau de simulation joint.

Le conseil municipal, après avoir voté 13 voix pour (5 voix pour 0.5 %), décide une augmentation de 1 % des taux des taxes d'habitation et foncier bâti comme suit. La taxe sur les propriétés non bâties reste inchangée par rapport à 2017 :

- **Taxe d'habitation** **11.70 %**
- **Taxe sur les propriétés bâties...** **16.60 %**
- **Taxe sur les propriétés non bâties** **50.05 %**

4. Projet M.A.M. : réponse aux assistantes maternelles

Le groupe de travail MAM s'est réuni pour donner une réponse aux 3 assistantes maternelles concernant leur projet de louer une maison située route de la priaudière et appartenant à une personne privée. Sur la base de ce qui se pratique sur le territoire de l'agglo, la commission propose de donner une aide financière pour la prise en charge du loyer (600 €) en laissant une somme de 100 € à la charge de chaque assistante maternelle. Exemple pour un loyer de 600 € avec 3 assistantes maternelles, la commune verserait 300 € par mois, avec 4 assistantes maternelles 200 €/mois.

Résultat du vote à main levée :

Vote pour aider en laissant un reste à charge de 100 €/assistante maternelle : 16 voix

2 abstentions : Mrs BOCHE et GOYEAU

5. Vote du compte d'emploi 2017 et de la subvention 2018 pour l'OGEC

6. APPROBATION DU COMPTE D'EMPLOI DE LA SUBVENTION ALLOUÉE À L'OGEC

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'en vertu de **l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 1999 modifiant le contrat simple de l'Ecole Notre-Dame en contrat d'association à l'enseignement public signé entre l'Etat et ladite école privée**, la Directrice de l'Ecole privée Notre-Dame de Chiché lui a remis le compte d'emploi de la subvention allouée en 2017 par la commune à ladite école.

Ce compte d'emploi était appuyé de toutes les justifications utiles, en l'occurrence les factures s'élevant à la somme de 90.527,92 € (après rectification et suppression de quelques factures ne relevant pas du fonctionnement de l'école mais de l'investissement). Cette somme étant supérieure au montant de la subvention allouée en 2017 (soit 78.309,00 €.).

Après avoir examiné tout le détail de ce compte d'emploi, visé par le Président du Comité de Gestion des Ecoles libres de Chiché, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte d'emploi de la somme versée en 2017 par la commune, soit 78.309,00 €, en guise de participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Notre-Dame de Chiché.

7. VOTE DE LA SUBVENTION 2018 À L'OGEC

Pour l'année 2018, compte tenu des demandes présentées par l'O.G.E.C. et vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 1999 modifiant le contrat simple de l'école Notre-Dame en contrat d'association à l'enseignement public signé entre l'Etat et ladite école privée, le conseil municipal décide d'allouer pour l'école privée Notre-Dame de CHICHE une subvention de 80.000,00,00 €, soit pour un total de 110 élèves inscrits dans l'établissement et domiciliés à CHICHE au 1^{er} janvier 2018 : 727,27 € / élève.

Le maire précise que cette subvention n'est pas supérieure à la somme dépensée pour un enfant de l'école publique qui accueille pour la même année (2018), 93 élèves pour une dépense correspondante inscrite au budget communal de 68.007,28 €, soit 731,25 € / élève.
Le conseil municipal autorise le maire à verser la somme ci-dessus et précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018 à l'article 6558.

8. Vote des subventions 2018 aux associations

Suite à la proposition de la commission, le conseil décide de voter une augmentation de 1 % sur les subventions versées aux associations de la commune. Voir tableau joint.

9. Planning travaux du rond-point RN 149 et rues annexes

Une réunion de synthèse avec le cabinet d'études et tous les concessionnaires a eu lieu concernant notamment le planning des travaux. Ainsi, les travaux seront planifiés pour une réception en juin 2019. Les enrobés seront de ce fait réalisés avant l'été prochain (2019).

Convention à signer entre la commune et l'Etat et le Conseil Départemental pour l'organisation des travaux.

10. Travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques à Chantegros et Rochette

DICT reçue en mairie pour des travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques en avril 2018.

11. Réponse des domaines sur l'évaluation des parcelles situées à la Belle Etoile (sapinière)

Seules les communes de plus de 2000 habitants ont l'obligation de consulter le service des domaines. Par conséquent, l'Etat demande aux communes de moins de 2000 habitants d'agir aux mieux des intérêts de la commune.

12. Questions diverses : remboursement de frais à Mme RACAPE (T.A.P.)

La coordinatrice des TAP ayant avancé la somme de 80,22 € pour achat de divers fournitures pour les activités TAP, le conseil accepte de lui rembourser par virement bancaire.